25.06.2014 – 14:00 Uhr

Les établissements cantonaux d'assurance tirent le bilan des dommages survenus en 2013 / Contrairement aux dommages incendie, les dommages éléments naturels suivent une tendance à la hausse.

Bern (ots) -

L'assemblée des délégués et l'assemblée générale des organisations communes de l'ensemble des 19 établissements cantonaux d'assurance se sont déroulées fin juin 2014 à Flims. Les chiffres présentés montrent que les dommages incendie se sont stabilisés à un faible niveau au cours des 20 dernières années. En revanche, les dommages éléments naturels évoluent dans le mauvais sens. Avec plus de 250 millions de CHF de dommages aux bâtiments, l'année 2013 entre même dans l'histoire suisse en raison d'un taux de dommages supérieur à la moyenne.

Il y a un an, une cellule orageuse provenant de Grenoble a évolué en « supercellule ». Les rafales atteignant 125 km/h et les grêlons de trois centimètres de diamètre ont causé de très nombreux et très importants dommages dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Rien que pour cette intempérie de juin 2013, l'Union intercantonale de réassurance a versé 91 millions de francs aux établissements d'assurance concernés pour couvrir les dommages. C'est dans ces situations extrêmes que les mesures de prévention gagnent en importance. Il n'est certes pas possible d'empêcher une catastrophe naturelle, mais on peut réduire considérablement l'étendue des dommages par des mesures ciblées. C'est à cela que s'emploient les établissements cantonaux d'assurance. Ils développent en partenariat avec leur organisation faîtière, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), des outils en vue de minimiser les dommages éléments naturels.

Élections

Les différents organes reconduisent dans leur fonction tous les membres qui se sont représentés ainsi que leurs présidents en exercice, Urs Schwaller, conseiller aux états Fribourg (UIR), Bernhard Fröhlich, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Campagne (AEAI) et Renato Resegatti, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall (Pool). L'assemblée générale de l'UIR a élu comme nouveaux membres au conseil d'administration trois directeurs d'établissements cantonaux d'assurance : Jean-Michel Brunner, canton de Neuchâtel, Conrad Gossweiler, canton de Zurich et Max Uebelhart, canton de Zoug. Le conseil d'administration de l'UIR et le comité directeur de l'AEAI ont nommé officiellement nouveau directeur de l'UIR, de l'AEAI et du Pool, Martin Kamber, directeur par intérim et responsable du département Réassurance.

Informations complémentaires :

Martin Kamber, directeur UIR/AEAI/Pool : téléphone 031 320 22 49,
courriel : martin.kamber@irv.ch
Rolf Meier, service de presse UIR/AEAI/Pool : téléphone 031 320 22
82, courriel : rolf.meier@vkf.ch.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100758129 abgerufen werden.